

Décision

Générale

colonial

Décision n° 94 MESURES DIVERSES

n° 94

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

26 mars 1913

Numéro JO

n° 197 du 31/03/1913

Date du numéro

31 mars 1913

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du 28 dudit mois, M. Chanel, administrateur de 3e classe des Colonies, Chef du Secrétariat du Gouvernement, est chargé des Affaires Indigènes et du Tribunal Indigène du premier degré, en remplacement de M. Séré, en instance de départ.